



**CHECK AGAINST DELIVERY
VÉRIFIER AU PRONONCÉ**

**STATEMENT BY
GILES NORMAN
COUNSELLOR (LEGAL AFFAIRS)
OF THE PERMANENT MISSION OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

TO THE SIXTH COMMITTEE OF THE 67TH SESSION
OF THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY

THE RULE OF LAW AT THE NATIONAL AND INTERNATIONAL LEVELS**

NEW YORK, 9 OCTOBER 2012

**DÉCLARATION DE
GILES NORMAN
CONSEILLER (AFFAIRES JURIDIQUES)
DE LA MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

À LA SIXIÈME COMMISSION DE LA 67^E SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

L'ÉTAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL**

NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 2012

Mr. Chairman,

I have the honour of speaking today on behalf of New Zealand and Australia, as well as for Canada.

Mr. Chairman,

Two weeks ago, a high-level meeting of the General Assembly adopted a Declaration on the Rule of Law at the National and International Levels. The scale of participation, the quality of the interventions and the level of commitment of the world's leaders to the rule of law were all impressive. The CANZ countries recognize the Declaration as a re-statement of the international consensus on the rule of law. Yet such statements of principle are only one aspect of the overall issue. Such principles do not by themselves police the streets, prosecute crime or enhance the integrity of a judicial system. By themselves, they do not guarantee human rights or help the world eliminate the scourge of international terrorism.

The real challenge lies in the concrete implementation of these recognized principles and of the existing legal framework. CANZ countries welcome the work by Member States to ratify international agreements and implement international legal norms and standards in the domestic sphere.

Mr. Chairman,

The CANZ countries are strong supporters of the rule of law at the national and international levels. In the domestic arena, we have each instituted strong and independent police and judicial authorities to ensure that no individual can act outside the purview of the law. The rights of all but especially of women, children and minorities are best protected in a vibrant democratic system where many points of views are heard and represented. Such open systems can only exist in the presence of the rule of law, which allows individuals to live and express themselves without fear. Furthermore, the interrelated core values of rule of law, freedom, democracy, and human rights are reflected in our respective countries' foreign policies and international development assistance.

We also recognise the need to provide effective and coordinated assistance to support capacity building. Each of our countries has been active in providing assistance in building capacity to strengthen the rule of law in our respective regions and elsewhere.

Rule of law issues form a central part of Australia's development assistance. Australian aid supports programs to prevent violence and improve access to local justice and dispute resolution systems. Australia has worked with its partners to put police back on the streets, to strengthen courts, to improve access to justice for marginalised groups, and to enable Governments to ensure the rights of their citizens. This year Australia will provide over A\$300 million to strengthen the rule of law in developing countries, and by 2016 we will have trained 14,000 law and justice officials.

New Zealand recognises that the rule of law, maintained through an accessible, impartial and effective legal system, is a critical enabler of sustainable development. Drawing on New Zealand's judicial expertise, community policing, peace building, and democratic governance, New Zealand supports several initiatives to promote the rule of law within the Pacific region and beyond. With commitments in the Pacific, Timor Leste, Indonesia, and Afghanistan, New Zealand's assistance supports our partners' efforts to build effective law enforcement agencies, ensure access to effective legal representation, and create independent and professionally competent judiciaries. New Zealand also provides support to civil society to strengthen open and transparent government processes.

As for Canada, we support several rule of law-related projects in the Middle East, the Americas and Africa. These include support for international courts and tribunals, national truth and justice processes, legal aid, land restitution, capacity building, and training and technical assistance to officials. Canada is also maintaining its support for access to justice and the strengthening of legal institutions in Afghanistan. With a deployment of 45 civilian police officers, Canada is helping Afghanistan institute the rule of law through leadership and management capacity-building, skills training, ministerial reform, and the development of a community policing philosophy.

Mr. Chairman,

CANZ countries acknowledge the important role played by international courts, tribunals, treaty bodies and truth and reconciliation commissions in promoting the implementation of international law, holding perpetrators to account and identifying and addressing the root causes of breakdowns in the rule of law. This has been a significant year for the international judicial system: the International Criminal Court handed down its first conviction against Thomas Lubanga and the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia began the trial of Ratko Mladić. Meanwhile, the International Criminal Tribunal for Rwanda transferred its essential residual functions to the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals.

We also wish to underscore the value of "hybrid" or "mixed" courts, such as the Special Court for Sierra Leone, the Special Tribunal for Lebanon and the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia. A particular achievement this year was the conviction of Liberia's Charles Taylor by the Special Court for Sierra Leone. By combining international support for the prosecution of serious international crimes with support from the national judicial system, these bodies hold perpetrators to account while developing national legal systems and promoting the rule of law.

CANZ countries call on all States that have not yet done so to consider accepting the compulsory jurisdiction of the International Court of Justice, to ratify the Rome Statute and to cooperate fully with the ICC's efforts to prosecute serious international crimes. We salute the productive work done by the aforementioned bodies and encourage them to continue on the same path.

Mr. Chairman,

The institutions and initiatives that we have discussed today all have their role to play. However, it should be borne in mind that the full achievement of the rule of law will not come about by tinkering with structures or by developing new plans of action. The primary responsibility for enhancing the rule of law rests with States, leaders and all individuals, and it behoves us to make respect for the rule of law at all times a primary consideration in all our activities.

Australia, New Zealand and Canada remain committed to the full realization of this ideal at both the national and international levels and will continue to work to that end.

Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui non seulement au nom du Canada, mais aussi de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

Monsieur le Président,

Il y a deux semaines, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale a donné lieu à l'adoption de la Déclaration sur l'état de droit aux niveaux national et international. Le niveau de participation, la qualité des interventions et le dévouement des chefs d'État et de gouvernement étaient tous très impressionnants. Notre groupe de pays estime qu'il s'agit d'un moyen de réaffirmer le consensus international sur l'importance de la primauté du droit. Toutefois, de telles déclarations de principes ne représentent qu'un aspect de la question dans son ensemble. De tels principes n'ont pas le pouvoir de rétablir l'ordre dans les rues, de traduire en justice les criminels ni de renforcer l'intégrité d'un système judiciaire. En soi, ils ne garantissent pas le respect des droits humains ni n'aident le monde à se débarrasser du fléau du terrorisme international.

Le vrai défi consiste plutôt à appliquer concrètement ces principes reconnus et le cadre juridique existant. Nos pays saluent les efforts déployés par les États membres pour ratifier des accords internationaux et appliquer des normes et des règles juridiques internationales au niveau national.

Monsieur le Président,

Nos pays plaident avec force en faveur de l'état de droit aux niveaux national et international. Sur le plan national, chacun d'eux a mis en place des autorités policières et judiciaires efficaces et indépendantes, pour s'assurer que personne ne puisse agir au mépris des lois. Un système démocratique dynamique, où de nombreux points de vue peuvent être exprimés et sont représentés, est le meilleur moyen de protéger les droits de tous, mais surtout ceux des femmes, des enfants et des minorités. Toutefois, de tels systèmes, fondés sur l'ouverture, ne peuvent exister qu'en présence de l'état de droit, grâce auquel l'individu peut vivre et s'exprimer sans crainte. Qui plus est, les politiques étrangères et l'aide au développement international de nos pays respectifs sont le reflet des valeurs fondamentales et interdépendantes que sont la primauté du droit, la liberté, la démocratie et les droits de la personne.

Nous reconnaissons en outre la nécessité d'apporter une aide efficace et coordonnée afin de renforcer les moyens dont disposent les pays. C'est ainsi que, dans sa région et ailleurs dans le monde, chacun de nous s'emploie à renforcer la capacité à mieux faire respecter la primauté du droit.

En effet, les enjeux liés à la primauté du droit occupent une place centrale dans l'aide au développement apportée par l'Australie. L'aide australienne contribue à l'exécution de programmes visant à prévenir la violence et à améliorer l'accès aux systèmes de

justice et aux mécanismes de règlement des différends au niveau local. Nous avons collaboré avec nos partenaires afin de déployer à nouveau des policiers dans les rues, de renforcer les tribunaux, d'améliorer l'accès à la justice au profit des groupes marginalisés et de permettre aux gouvernements d'assurer le respect des droits de leurs citoyens. Cette année, l'Australie consacrera plus de 300 millions de dollars australiens pour renforcer l'état de droit dans des pays en développement, et, d'ici 2016, nous aurons contribué à la formation de 14 000 représentants de la loi et de la justice.

Pour sa part, la Nouvelle-Zélande estime que la primauté du droit, grâce à un système juridique accessible, impartial et efficace, joue un rôle dans un développement durable. Aussi, en mettant à contribution son expérience dans le domaine judiciaire, de la police communautaire, de la consolidation de la paix et de la gouvernance démocratique, apporte-t-elle un soutien à plusieurs initiatives visant à promouvoir l'état de droit dans la région du Pacifique et au-delà de celle-ci. Par l'aide apportée dans le Pacifique, au Timor Leste, en Indonésie et en Afghanistan, elle contribue aux efforts de ses partenaires pour mettre en place des organismes d'application des lois efficaces, assurer un accès à une représentation juridique valable et créer des instances judiciaires indépendantes et compétentes sur le plan professionnel. La Nouvelle-Zélande apporte aussi son soutien à la société civile, avec pour objet de renforcer sa participation ouverte et transparente aux processus gouvernementaux.

Pour ce qui est du Canada, celui-ci aide à la réalisation de plusieurs projets en lien avec l'état de droit au Moyen-Orient, dans les Amériques et en Afrique. Cela englobe le soutien à des cours et à des tribunaux internationaux, à l'action pour la vérité et la justice au niveau national, à l'aide juridique, à la restitution des terres, au renforcement des capacités ainsi qu'à la formation et à l'aide technique au profit des fonctionnaires. Notre pays continue également de soutenir l'accès à la justice et le renforcement des institutions juridiques en Afghanistan. Grâce au déploiement de 45 policiers civils, il l'aide à instaurer l'état de droit par le renforcement des capacités de leadership et de gestion, de la formation professionnelle et une réforme ministérielle, et par l'élaboration d'une philosophie régissant les activités de police au niveau des collectivités.

Monsieur le Président,

Le Canada est conscient du rôle important joué par les cours et les tribunaux internationaux, les organes créés en vertu d'un traité ainsi que les commissions de vérité et de réconciliation afin de promouvoir l'application du droit international, d'amener les responsables à rendre compte de leurs actes et de dégager les causes profondes de la rupture de l'état de droit, et d'y remédier. Il s'agissait d'une année importante pour le système international de justice : la Cour pénale internationale (CPI) a prononcé sa première déclaration de culpabilité à l'encontre de M. Thomas Lubanga, et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a entamé le procès de M. Ratko Mladić. Pendant ce temps, le Tribunal pénal international pour le Rwanda

(TPIR) a confié ses fonctions résiduelles essentielles au Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.

Nous souhaitons également souligner la contribution utile apportée par les tribunaux « hybrides » ou « mixtes », tels que le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, le Tribunal spécial pour le Liban et les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens. Il convient de mentionner, tout particulièrement, la condamnation cette année de M. Charles Taylor, du Liberia, par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. En conjuguant le soutien international aux poursuites pour des crimes internationaux graves à celui apporté par le système de justice national, ces instances amènent les responsables à rendre compte de leurs actes, tout en contribuant au développement des systèmes juridiques nationaux et en favorisant le respect de la primauté du droit.

Notre groupe de pays demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'envisager l'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice, de ratifier le Statut de Rome et de coopérer pleinement avec la CPI dans ses efforts pour traduire en justice les responsables de crimes internationaux graves. Nous saluons le travail constructif réalisé par les instances que je viens de mentionner et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie.

Monsieur le Président,

Les institutions et les initiatives dont nous avons discuté aujourd'hui ont toutes un rôle à jouer. Toutefois, il y a lieu de rappeler que ni des changements superficiels aux structures existantes ni l'élaboration de nouveaux plans d'action ne permettront l'instauration complète de l'état de droit. En effet, c'est aux États, aux dirigeants et à tous les individus que revient la responsabilité première de renforcer la primauté du droit et, dans toutes nos activités, il nous incombe d'accorder une importance prioritaire à la nécessité de la respecter en tout temps.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada demeurent déterminés à concrétiser pleinement cet idéal, aux niveaux national et international, et ils continueront d'œuvrer en ce sens.

Merci, Monsieur le Président.